COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260127-2026004-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026.
Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Gaëlle DANIELOU
Absents excusés : Franck DELALANDE, Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Olivier JEHANNE.
Absente : Anne-Sophie BOHUON.

2026-004 : Participations financières aux écoles : année 2026.

Le bureau municipal propose au conseil municipal les participations suivantes pour les écoles pour l'année 2026 :
1-Fournitures scolaires : 50 € par enfant
. École publique « les Gallo Peints » : 65 élèves inscrits au 01/01/2026 x 50 € = 3 250,00 €.
. École privée « Saint- Joseph » : 81 élèves inscrits au 01/01/2026 x 50 € = 4 050,00 €.
2- Activité piscine : prise en charge en totalité de l'activité pour l'école publique les Gallo Peints et l'école privée Saint-Joseph : transports et entrées.
3- Voyages scolaires, projets pédagogiques :
-10,50 € par jour, par enfant et ce pour 4 jours maximum pour les enfants scolarisés à Maxent, sur justificatif.
Ecole publique « les Gallo Peints : montant maximum à budgétiser sur 2026 :
65 élèves x 10,50 € x 4 jours = 2 730,00 €.
Ecole privée Saint-Joseph : montant maximum à budgétiser sur 2026 :
81 élèves x 10,50 € x 4 jours= 3 402,00 €.
Soit un total de 6 132,00 € à inscrire à l'article 65748 du budget primitif 2026.
-10,50 € par jour, par enfant et ce pour 4 jours maximum pour les collégiens et les lycéens, sur justificatif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'accepter les participations financières aux écoles pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter les participations financières aux écoles pour l'année 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380